



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-236

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2021

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /**

R24-2021-08-09-00011 - ARRETE N° 2021-DD45-OSMS-0033?? modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Pierre Dézarnaulds de Gien dans le Loiret (2 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Loiret

R24-2021-08-09-00011

ARRETE N° 2021-DD45-OSMS-0033  
modifiant la composition nominative du conseil  
de surveillance du Centre hospitalier Pierre  
Dézarnaulds de Gien dans le Loiret

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

ARRETE N° 2021-DD45-OSMS-0033  
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Pierre  
Dézarnaulds de Gien dans le Loiret

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** la décision n°2021-DG-DS45-0001 du 8 mars 2021, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n°2015-DT45-CSUOS-0020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien dans le Loiret en date du 17 novembre 2015 ;

**VU** l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS-0015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien dans le Loiret en date du 24 mars 2017 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien dans le Loiret en date du 22 octobre 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0003 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien dans le Loiret en date du 27 janvier 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien dans le Loiret en date du 21 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** la désignation de Madame Aude DENIZOT, en qualité de représentante des collectivités territoriales, en remplacement de Madame Nadine QUAIX ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Les dispositions de l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gien, en date du 21 juillet 2020, sont rapportées.

**ARTICLE 2**: Le conseil de surveillance du Centre hospitalier Pierre Dézarnaulds de Gien, 2 avenue Villejean à Gien (Loiret), établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur Francis CAMMAL, maire de Gien ;
- Madame Catherine DE METZ représentante de la communauté des communes giennoises ;
- Madame Aude DENIZOT, conseillère départementale représentante du Conseil départemental du Loiret ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Madame Chantal GUILLET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) ;
- Docteur Yann LEFEVRE, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Andrée BRAGUE, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur Bernard THOMAS, personnalité qualifiée désigné par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Mireille PEARRON et (*poste à pourvoir*) représentants des usagers désignés par le préfet du département du Loiret.

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Le Vice-Président du directoire du Centre hospitalier de Gien ;
- Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le Directeur de la Caisse d'assurance maladie du Loiret ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Paul LAURENT représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD.

**ARTICLE 3 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés, dans les mêmes conditions de désignation, pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la Direction Générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale du Loiret et le Directeur du Centre hospitalier de Gien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 09 août 2021  
pour le Directeur Général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire,  
la Directrice départementale du Loiret,  
Signé : Catherine FAYET